

Vous résidez en Guadeloupe, Martinique ou à la Réunion



Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG au taux de 3,8 % CRDS au taux de 0,5%	CSG au taux de 6,6 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3 %	CSG au taux de 8,3 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3%
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1^{ère} part fiscale	14 469 €	17 491 €	24 813 €
1 ^{er} quart de part	1 796 €	2 347 €	3 312 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 633 €	2 135 €	3 312 €
1 ^{ère} demi-part	3 592 €	4 693 €	6 623 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2 ^{ème}	3 265 €	4 269 €	6 623 €